



Compte-Rendu questions
DP aout 2018 DMAP NDF

Une question ? Une préoccupation ?
Remontez-la à vos représentants CFE-CGC Orange

Prochaine Réunion DP le 28 septembre 2018

**Vos élus DP vous défendent au quotidien.
Ils sont vos PORTE-PAROLE auprès de la Direction.**

Leur mission ? Garantir l'application juste et loyale des dispositions qui s'appliquent dans votre établissement en matière de droit du travail et des fonctionnaires, conventions collectives, accords d'entreprise. Vos DP interviennent sur des questions essentielles comme la rémunération, la durée du travail, les conditions de travail et la santé des personnels.

Chaque fois que nécessaire, ils portent vos réclamations individuelles et collectives, auxquelles la Direction est tenue de répondre par écrit lors des réunions mensuelles des DP.

VOS DP sont vos DÉFENSEURS PERSONNELS...

... toujours présents à vos côtés. Votre DP vous conseille, peut vous accompagner lors des entretiens avec votre hiérarchie, vous appuyer dans une démarche de conciliation, mobiliser les ressources disponibles pour vous défendre.

En cas de besoin, il saisit l'Inspecteur du Travail, ou alerte le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail et la Direction de toute mise en danger des personnels de son établissement.

Vos élus DP CFE-CGC Orange sont formés et régulièrement informés des évolutions du droit des personnels. Ils bénéficient d'appuis juridiques et techniques afin de mieux intervenir pour vous défendre et s'engagent à :

- ♦ Répondre aux questions qui concernent votre emploi, vous accompagner dans vos démarches de mobilité, vous aider à défendre vos augmentations et promotions.

- ♦ Veiller tout particulièrement au respect de la santé et du bien-être des personnels de l'établissement.
- ♦ Exiger une vraie politique d'égalité femme / homme, pas seulement de continuelles mesures de rattrapage, se mobiliser pour développer l'emploi des personnes handicapées et faire supprimer tout type de discriminations.

Tous les mois, via ce compte-rendu, nous vous tiendrons informés des réponses de la Direction à vos questions.

Concernant l'accord ARCQ peut-on avoir visibilité sur sa déclinaison au niveau de PME et un retour sur la phase pilote ?

A ce jour, il n'y a aucune généralisation de grille d'évaluation concernant les métiers PME.

Une communication peut-elle être faite en réunion d'équipe concernant les MEC et les primes exceptionnelles afin de rappeler aux salariés les conditions d'attribution ?

Les modalités pour la prime exceptionnelle sont données dans ANOO. Les futures AI reconnaissance (ancienne MEC) seront attribuées suite aux évaluations de compétence dans le cadre de Arcq.

Une personne étant à son domicile en télétravail contractuel, est-elle éligible pour un ticket restaurant. Si oui, peut-on avoir une date de mise en place de cette mesure ?

La décision sur le sujet n'est pas encore prise.

Suite à la réclamation no 1 du mois de juillet 2018, pouvez-vous nous confirmer que tous les documents servant à l'activité existent sur un autre support ? Pouvez-vous nous indiquer les supports ?

Oui. Ils sont diversifiés, sur intranet, sur les applis métiers, par mails etc.

Concernant la rentrée des classes, pouvez-vous nous rappeler les conditions et les démarches afin de pouvoir accompagner les enfants.

une note de la DRH DMEP a été envoyée aux C3P, et managers.

Concernant la Modification du BSI : Bulletin Social Individuel sur Anoo Le dossier de rémunération des personnels a-t-il été modifié sans aucune information. L'historique du salaire de base (histogramme du salaire annuel) n'est plus présent. Le BSI fournit la rémunération réellement perçue. Chaque année il est remis à jour en mentionnant le % d'augmentation. A quelle date pourrions-nous disposer de la version complète du BSI ?

Nous n'avons pas d'information sur cette date.

Concernant le Prélèvement de l'impôt à la source A partir de janvier 2019, l'impôt sera prélevé mensuellement sur le Bulletin de paie selon un taux de prélèvement directement communiqué à Orange par l'administration fiscale - Quand et comment la direction compte-t-elle communiquer sur le prélèvement à la source au personnel

Si Orange France doit communiquer sur le sujet , il le fera via l'intranet ou par une communication individuelle . A ce jour , pas d'info sur le sujet

Depuis la mutualisation le temps d'attente pour le recouvrement, l' adcp et sav est beaucoup trop long et parfois peut atteindre 10 minutes avant d obtenir un collègue en ligne, ce qui impacte sur le taux de réitération car les clients trouvent le temps d'attente beaucoup trop long. Exemple sur la journée du 30/07 impossible de joindre le sav disque de dissuasion. Que comptez vous faire pour remédier à cette situation ?

La mutualisation a démarré le 01 Juillet et la saisonnalité et des incidents techniques en particulier à l'AT peuvent avoir entraîné des délais d'atternte dans les transferts > nous vérifierons ce point dans les prochaines semaines

Pouvez vous nous donner le temps d'attente moyen pour obtenir chacun de ces services ?

Non

Plusieurs dossiers ne remontent pas sur mercure avec le ND ni sur vue 360 alors que dans soft ils sont bien présents. Que comptez-vous faire pour remédier à cette situation ?

Merci de bien vouloir remonter les cas factuels à Véronique Chaudey.



Christina Dardulla 06 00 10 75 03



Retrouvez ce compte-rendu et les publications de votre établissement : <https://www.cfecgc-orange.org/fonctions-support-et-finances/>

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

